

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 45

Artikel: Vè lo menistre
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SERVICE GRATUIT

du journal, durant les mois de **Novembre**
et **Décembre** 1909, aux nouveaux abonnés
d'**UN AN**, à partir du **1^{er} JANVIER 1910**.

CONCOURS POUR UN NOM

UNE vingtaine de nos lecteurs ont bien voulu prendre part au petit concours ouvert par le *Conteur* à propos des noms dont pourrait être baptisée la section vaudoise du *Heimatschutz*. Il ne nous est pas possible de publier toutes leurs lettres. Bornons-nous à en choisir trois et à les faire suivre de la liste des diverses dénominations proposées.

*

Sainte-Croix, 31 octobre.

Comme le titre cherché devrait contenir trois idées différentes — celles de patrie, de beautés, de protection — il ne paraît pas possible d'exprimer tout cela en français par un seul mot, ou même par deux mots très courts. Le terme allemand « *Heimatschutz* » n'est pas tellement explicite ; il n'exprime que deux idées, patrie et protection ; celle de beauté y fait défaut. C'est d'ailleurs par hasard qu'il est court, car chacun sait que les noms des « *Gesellschaften* » sont plutôt longs !

En procédant systématiquement, par élimination, on ne trouve que deux ou trois appellations convenables :

1° *La Patrie belle*. Comme un journal français se nomme « *La vie heureuse* ». L'expression manque un peu d'euphonie, parce que belle est trop court d'une syllabe.

2° *Patrie et Beauté*, imitation de notre « *Liberté et Patrie* ». C'est assez harmonieux, sans l'idée de protection.

3° *La Patrie respectée*. C'est clair, car, en fait de nature, on ne protège que ce qui est beau. Seulement, c'est presque aussi long que « *Pour les beautés de la Patrie* ». Mais, ce « *Pour* » déplaît ou me déplaît.

Après quoi, faut-il vraiment bannir « *Heimatschutz* » ou n'avoir en français qu'un mot de trois ou quatre syllabes ? X...

*

Yverdon, 1^{er} novembre.

Ne cherchons pas à traduire ce qui est intraduisible. *Heimatschutz* peut signifier la garantie, la préservation du sol natal, aussi bien que sa défense, sa protection, sa sauvegarde, son refuge, son asile, son abri ou son rempart. Le mot ne se trouve au reste dans aucun dictionnaire de la langue allemande. C'est une création de nos bons confédérés. Quelques-uns en rient. A Berne, le peuple en a fait par dérision *Heimatputz*, autre mot forgé de toutes pièces et qu'on pourrait rendre par « le badigeonnage de la patrie », de même que par « la toilette de la terre natale ».

Entre autres termes, vous avez proposé *L'Art public*. Il me semble que la section vaudoise

serait bien inspirée en prenant ce titre. Il dit tout ce qu'il faut et il est bref.

Je suis convaincu d'ailleurs qu'elle laissera *Heimatschutz* en toute propriété à ceux qui l'ont inventé, car dans la bouche des Romands non familiarisés avec le parler des bords de l'Aar ou de la Limmat, ce vocable deviendrait inévitablement : *Emma chute*. W.

*

Lausanne, 31 octobre.

Il existe en France une association semblable au *Heimatschutz* ; elle se nomme *La protection du paysage*, titre simple, clair et tout à fait suffisant, les beautés architecturales appartenant au paysage tout aussi bien que les beautés de la nature. Il serait superflu d'y associer l'idée de patrie, car il va de soi qu'en fait de paysages on défend avant tout ceux de son pays. Prenez toutes les dénominations que vous voudrez, vous n'en trouverez pas de meilleures. G.

Voici maintenant la liste des titres que suggèrent nos correspondants :

La protection du paysage.
L'Art public.
La Patrie belle.
Patrie et Beauté.
La patrie respectée.
La Ligue de la beauté.
Le respect des sites.

Pour le paysage.

Pour les yeux.

Les Défenseurs du Beau.

Les beautés de la patrie.

Le pittoresque.

Pour le pittoresque.

La Beauté publique.

La Beauté de tous.

La Beauté nationale.

Art et Patrie.

La Gardienne des sites.

Les sites sacrés.

Les sites aimés.

Pour les sites aimés.

Pour les sites.

La Ligue du pittoresque.

Le sol de la patrie.

L'âme du sol.

La patrie riante.

Nature et Patrie.

La Digue.

Pour l'harmonie.

Contre la laideur.

Défense de la beauté.

Protégeons notre pays.

Pour nos villes et campagnes.

La kyrielle est assez longue, nous semble-t-il, pour que nous puissions fermer le concours. Nous la transmettons aujourd'hui même au comité de la section vaudoise. Il se peut qu'il ne s'y trouve rien à son goût ; mais, quelle que soit la décision qu'il prendra, nous sommes certain qu'elle sera de nature à populariser la cause des beautés du pays natal, tout en faisant valoir les droits de la langue maternelle.

V. F.

VÈ LO MENISTRE

BONDZO, monsu lo menistre.

— Bondzo, Metsi. Que lâi a-te po voutron servico ?

— Lâi a que mon père l'a sobrà sti matin. On vâo quasu fîre d'obedzi de l'einterrâ. Crâide-vo pas que vo foudrâi pao l'ître veni fêre on bocon de pridzo ao cemefiro.

— L'ê bin su que vu lâi allâ. Voutron pouro père ! L'amâvo pardieu bin, repond lo menistre. Quin âdzo avâi-te ?

— Ne sê pas, monsu lo menistre, mâ lâi a dza grand teimps que demôre avoué no.

*

— Eh ! mon Dieu t'i possibillio. T'as l'air tot retreint et caduquo. Que lâi a-te ?

— Monsu lo menistro, ma fenna m'a fê on valet vouâ.

— Eh ! bin ! te dêvetrâi fîre bin conteint, na pas potteyi.

— Vâi mâ l'ê que cli valet l'ê mort-né, quemet diant l'ê mândzo et vegné justameint vo dere, vo que vo sêde tant bin dêvezâ, quand vo farâi lo pridzo à l'einterrâ, de racontâ sa via d'attaque, câ, vâide-vo, l'êtâi mon seul valet.

MARC A LOUIS.

Le Jeûne et les pommes de terre.

On nous écrit :

Le *Conteur vaudois* du 23 octobre raconte, sous la signature de Marc A Louis, l'histoire d'un journalier arrachant des pommes de terre le dimanche du Jeûne. Permettez moi d'ajouter quelques lignes à ce récit : Il y a quelques années comparaisait, devant le juge de paix de ..., deux personnages qui ne pouvaient s'entendre au sujet d'un règlement de compte. Y. avait arraché les pommes de terre de Z. et produisait un mémoire justificatif du travail fait.

Tout à coup Z. se lève et dit au juge : « Je conteste cette note, car Y. porte en compte une journée d'arrache de pommes de terre le jour du Jeûne ! ».

En effet en inscrivant les dates de la note, Y. avait oublié de consulter son almanach ; car dans cette contrée, jamais au grand jamais, on n'avait arraché des pommes de terre le jour du Jeûne fédéral.

Quelle fut l'issue du procès, je ne m'en souviens pas, mais l'histoire est authentique.

L. P.

Le cadeau. — Dialogue conjugal :

ELLE. — C'est aujourd'hui l'anniversaire de ma naissance... Et pas un cadeau... Pas une fleur... Rien !

LUI. — A quoi bon te rappeler, chère amie, que tu as un an de plus.

Le médecin portraitiste. — Mon docteur, dit une dame, a fait un très joli portrait de mon petit garçon.

— Au pastel ?

— Non, à l'huile de foie de morue. Il a trouvé que c'était plus fortifiant.